



Quotient Familial	Tarif à la demi-heure	Repas	Exemple pour une journée de 11h avec repas de 7h30 à 18h30
Inférieur à 400 €	0,13 €	4,00 €	6,86 €
De 401 à 700 €	0,17 €		7,74 €
De 701 à 850 €	0,33 €		11,26 €
De 851 à 990 €	0,37 €		12,14 €
Au-delà de 990 €	0,40 €		12,80 €

Votre enfant doit obligatoire être présent au minimum sur 2h30 d'activité (c'est-à-dire de 9h00 à 11h30 ou de 14h00 à 16h30).

- Un tarif dégressif de moins 10 % est appliqué à partir du 2^{ème} enfant sur le montant de ses activités.
- Pour les familles ne résidant pas sur Charlieu-Belmont Communauté, un supplément de 15% par enfant est demandé. Il ne s'applique pas si un des 2 parents travaille sur le territoire.
- Une participation minimum à charge des familles est établie à 0,50€ par demi-journée.
- **La facture est à payer des réceptions de celle-ci, à la fin de la période.**
- Pour une meilleure organisation : la journée est due pour toute absence non justifiée d'un certificat médical.
- Le repas est dû pour toute absence non excusée au minimum la veille.
- Déductible des impôts pour les moins de 6 ans (si les deux parents travaillent au moins à mi-temps).
- Les goûters du matin et de l'après-midi sont fournis par le Centre de Loisirs. Le matin, il est proposé aux enfants un petit déjeuner échelonné de 7h30 à 9h30.
- Les bons M.S.A et aides des Comités d'entreprises, mairies ou autres organismes sont déductibles sur présentation de l'attestation de droits lors du règlement. Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de régler par CESU : chèque emploi service universel.
- En cas de retard de paiement, un premier rappel est envoyé puis un deuxième, sans règlement la facture est transmise au trésor public.

Vous pouvez consulter notre règlement intérieur sur le site internet de Charlieu Belmont Communauté ou sur simple demande.

Les inscriptions :

Une fiche de pré-inscription est communiquée aux parents avant la période d'activité. Elle est à remplir, à signer et à remettre avant le début de la période. **Des inscriptions supplémentaires ou désistements seront possibles jusqu'au mardi matin** et en fonction des places disponibles. Toute absence non justifiée au-delà de cette limite sera facturée.



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenir



Le Centre de Loisirs Drôles de P'tits Loups De 3 à 11 ans

C'est aussi
le mercredi du
5 septembre 2018 au
3 juillet 2019



Service Enfance Jeunesse

64 rue du Commerce

42670 BELMONT DE LA LOIRE

Tél : 04-77-63-76-10

E-mail : accueilleoisirs@charlieubelmont.com

Le centre de loisirs des mercredis : Mode d'emploi

Développer des loisirs de qualité adaptés à l'évolution de la société et aux besoins des enfants et des jeunes, qui allient épanouissement de la personnalité, découverte de soi et des autres, apprentissage de nouvelles pratiques, dans un contexte à la fois éducatif, de détente et de vacances, et dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Qu'est-ce que le mercredi ?

C'est un jour de pause entre les jours d'école de la semaine. C'est donc un moment propice au repos, à la détente et aux loisirs. En cela, le centre est un lieu de vie où les enfants seront acteurs de leur journée, selon leurs rythmes et leurs envies, dans le respect de la collectivité.

Concrètement, comment cela se passe ?

Des moments structurés et définis tels que :

L'accueil et le petit déjeuner échelonné de 7h30 à 9h,
Le repas du midi suivi d'un temps calme
(Dormir, lire, écouter de la musique ou une histoire, ..),
Les sorties et activités collectives,
Les goûters,
Le départ échelonné de 16h30 à 18h30.

La possibilité de faire une activité libre, de jouer seul ou avec les autres mais à son rythme en évitant quand c'est possible les impératifs d'horaires.

Les jeux : Tout sera jeu ! Jeux de société, de construction, de motricité, de fiction... Mais aussi l'aménagement des locaux...

Les activités libres : Elles peuvent être individuelles ou collectives. Ce sera à la demande de l'enfant, selon son envie du moment et si elles sont réalisables et compatibles avec l'organisation du groupe (bricolage, sport, jeux...).

Les sorties organisées : Elles sensibiliseront les enfants à leur environnement, permettront de découvrir les ressources locales (métiers, commerces, associations...), favoriseront les rencontres intergénérationnelles.

Le programme ?

C'est tout cela à la fois avec une trame conductrice différente pour chaque période, soit environ 7 mercredis. Il sera élaboré avec les enfants mais restera souple de façon à pouvoir s'adapter aux besoins du moment (envie de finir une activité commencée la semaine précédente, aléas de la météo, vie locale, événements...) et permettre la continuité. Les choix des sorties et des ateliers à thèmes seront affichés au centre.

Les sites d'activités.

Les enfants seront accueillis :

- au-dessus de la salle des fêtes à **Le Cergne** (pour les communes de La Gresle, Sevelinges, Arcinges et Cuinzier).
- au service enfance jeunesse à **Belmont** (pour les communes d'Ecoche, Belleruche et Saint Germain la montagne).



PAS DE RAMASSAGE.

Nous n'assurons pas le transport sur les communes.

Si les effectifs sont inférieurs à 8 par jour à Belmont ou au Cergne, les enfants seront transportés pour la journée sur le site où les enfants sont le plus nombreux. L'accueil se fera uniquement le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30.

L'équipe d'animation

Elle est composée de 1 directrice, 1 directrice adjointe et de 4 animateurs (2 sur chaque site) et en fonction du nombre d'enfants (1 pour 8 pour les moins de 6 ans et 1 pour 12 pour les plus de 6 ans).

